



Limousin Palestine

Groupe local de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)
Bulletin de liaison n° 46 11-12 2015 1-2 2016

Effet Papillon en Israël

Ce n'est certainement pas une mesure révolutionnaire que celle qui a été prise par l'Union européenne et qui concerne l'étiquetage des produits issus des colonies. Nous sommes bien loin de la suspension de l'accord d'association économique U.E - Israël voire de l'interdiction pure et simple de l'exportation des produits issus des colonies puisqu'elles sont illégales au regard du droit international. Mais cette « mesurette » qui concerne moins de 1 % du total des échanges commerciaux entre l'U.E. et Israël a suffi à déclencher un tollé d'insanités de la part du gouvernement israélien. Preuve en est que cette « mesurette » qualifiée de technique par les représentants de l'Union européenne est bien ressentie comme politique par le gouvernement d'un état qui commet quotidiennement des crimes d'apartheid et de guerre en poursuivant le blocus inhumain de Gaza avec les carnages qui ont eu lieu en 2008-2009 et 2014, la colonisation de la Cisjordanie avec ses corollaires de destruction de maisons notamment à Jérusalem-Est. Des Palestiniens sont tués en manifestant dans la rue contre une occupation de 48 ans poussés à bout par l'arrogance des colons israéliens et l'absence de perspectives politiques. Seules des pressions politiques et économiques peuvent mettre fin au déni de droits envers les Palestiniens. Si les états de l'U.-E. et autres n'ont pas la volonté politique d'exercer de telles pressions, la campagne BDS (boycott-désinvestissements-sanctions) a pris son allure de croisière. De nombreux résultats et un des derniers en date; 343 universitaires du Royaume-Uni ont déclaré que s'ils poursuivent leurs collaborations avec leurs collègues israéliens à titre individuel, ils n'accepteront aucune collaboration en lien avec des institutions universitaires israéliennes (invitations, expertises, conférences...) jusqu'à ce que l'état d'Israël se conforme au droit international et respecte les principes universels des droits humains. Il est vrai que le gouvernement britannique ne brandit pas l'épée de Damoclès de la circulaire Alliot-Marie et la décision de la cour de cassation. De nombreux artistes avaient aussi pris ce chemin. Nous poursuivrons nos actions BDS après celle du 7 novembre dernier afin d'inciter de plus en plus de monde à boycotter les produits « made in état d'apartheid » jusqu'à ce que les droits des Palestiniens soient respectés.

Isabelle Jauberteau

Addenda: Attentats à Paris. Des vies ont encore été détruites par des actes d'une violence abjecte, terrible conséquence d'une politique désastreuse menée par la plupart des états européens et les USA au Moyen-Orient et faisant de très nombreuses victimes. Nous nous associons à la douleur et à la peine des familles.



Prochains Rendez-vous

Assemblée Générale de l'association

Vendredi 11 décembre à 18 h 30
Salle Annexe Blanqui 2 (derrière la Mairie) à Limoges

5 heures pour la Palestine

Samedi 6 février 2016 à partir de 18h 00

Salle Leo Lagrange maison du Temps Libre
(derrière la Mairie) à Limoges
Conférence-Débat « Retour de Palestine » par Elias Stitou,
projection de photos, Chorale des Résistances Sociales, Artisans du Monde, infos sur la campagne BDS et parrainage des prisonniers palestiniens,
buffet solidaire...

...

Conséquences de l'adhésion de la Palestine à la Cour pénal internationale.

Le 2 janvier 2014, la Palestine a demandé son adhésion à la Cour pénale internationale, instance de l'ONU qui a pour objet de poursuivre et condamner les individus (et non les Etats) ayant commis le crime de génocide, un des crimes contre l'humanité définis par l'article 7 du statut de Rome et/ou un crime de guerre, c'est à dire une violation grave du droit humanitaire international (se range dans cette catégorie le crime de colonisation).

Malgré les énormes pressions exercées sur l'Autorité palestinienne, celle-ci n'a pas retiré sa demande et est donc officiellement devenue le 123e membre de la CPI depuis le 1er avril 2015. Dès lors, les responsables palestiniens pourront saisir cette instance de trois violations d'Israël à l'encontre du peuple palestinien: les colonies de peuplement créées après novembre 2012 (c'est à dire après la reconnaissance de l'Autorité palestinienne par l'assemblée générale de l'ONU), le traitement des prisonniers et l'agression contre Gaza de l'été 2014, notamment le tir d'un obus qui tua quatre enfants sur une plage ainsi que le bombardement d'écoles clairement identifiées ONU, étant précisé que l'enquête sera difficile du fait de l'habituelle obstruction des autorités israéliennes : les responsables de La Haye n'ont en effet pas encore pu pénétrer dans l'enclave palestinienne. Ajoutons que la CPI vient d'être à nouveau saisi par les autorités palestiniennes sur la manière dont les forces israéliennes ont neutralisé certains auteurs de la vague actuelle de violences, qualifiée "d'exécutions extra-judiciaires" par un dirigeant de l'OLP, qui souligne le caractère disproportionné de la réponse des forces israéliennes. Bien entendu, tout en poursuivant ses exactions sur le terrain et la poursuite de la colonisation (800 logements légalisés rétroactivement pour le seul mois d'octobre), Israël n'a pas manqué de riposter de toutes les manières envisageables à sa possible mise en cause par la justice internationale. Sur le plan politique d'abord : avec leur habituelle mauvaise foi, les dirigeants israéliens considèrent que l'Autorité palestinienne ne devrait pas être admise à la CPI puisqu'elle n'est pas un Etat. Sur le plan économique ensuite avec le gel des transferts mensuels des taxes et droits de douane perçu par l'Etat d'Israël pour le compte de l'Autorité palestinienne (heureusement levé par la suite). Sur le plan juridique enfin en faisant notamment valoir le principe de subsidiarité (ou de complémentarité). En effet, la compétence de la CPI ne peut être retenue si les auteurs des crimes qui lui sont déférés font l'objet d'un procès de la part de l'Etat compétent pour les juger. C'est la raison pour laquelle la justice militaire israélienne a soi-disant commencé à enquêter sur des allégations de crimes de guerre imputées à des officiers et soldats de Tsahal durant les différentes "opérations" menées depuis plusieurs années à l'encontre des Palestiniens. A ce jour cependant, il n'apparaît pas qu'une quelconque condamnation ait été prononcée suite à l'agression contre Gaza de 2014. De plus, on voit mal comment Israël pourra se prévaloir de ce principe le jour où ses ressortissants seront poursuivis pour crime de colonisation. Au vu de ces éléments, il semblerait que cette offensive diplomatique de l'Autorité palestinienne puisse avoir une suite favorable si l'on en croit le rapport de la commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui conforte les accusations palestiniennes, même s'il indique que le Hamas s'est lui aussi rendu "probablement" coupable de crimes de guerre. Rappelons que, bien sûr, l'impartialité de la CPI n'est pas au-dessus de tout soupçon, notamment du fait que certains pays membres de l'ONU (étant ou ayant été impliqués dans des conflits asymétriques) pourraient craindre un précédent qui se retournerait un jour contre leurs propres soldats.

Michèle Gay

Et toujours :



Campagne de parrainage pour la libération des prisonniers palestiniens d'Israël

L'enfermement des Palestiniens dans les prisons, centres de détention, voire camps militaires est monnaie courante pour les opposants à la politique d'Israël, qui pratique également la détention administrative, c'est à dire un emprisonnement sans inculpation ni procès, renouvelable indéfiniment tous les six mois de façon purement arbitraire. Vous avez dit Etat démocratique ? De plus, les prisonniers sont soumis à un régime très dur : l'accès à un avocat est difficile, les interrogatoires longs et souvent violents : dans son rapport de 2012, Amnesty internationale a dénoncé "les tortures et mauvais traitements pendant les interrogatoires". Les visites sont strictement limitées, l'accès aux soins restreints. La liste serait trop longue. Il faudrait aussi parler des arrestations qui peuvent se produire n'importe où et ont souvent lieu la nuit et rappeler qu'Israël met aussi les enfants en prison pour avoir seulement lancé des pierres. Selon les derniers chiffres communiqués par l'AFP fin octobre de cette année, il y aurait actuellement plus de 6000 Palestiniens détenus par Israël, dont plusieurs centaines en détention administrative. Parmi eux, plus d'un millier, en majorité de jeunes garçons et filles qui ont été arrêtés lors des derniers événements provoqués par les humiliations et l'oppression subies par le peuple palestinien depuis des décennies. Cette répression de masse vise à casser la résistance du peuple palestinien et participe d'une volonté de destruction de la société palestinienne. La question des prisonniers est donc une question centrale et notre campagne de parrainage doit être poursuivie et développée.

Pour plus d'information, se rendre sur le site soutienprisonniers@gmail.com

Michèle Gay



Photo: Guillaume Bertrand





Ce livre traite de la guerre qui opposa Israël et le Hezbollah en juillet 2006.

Il décrit avec précision, le déroulement du conflit.

Malgré son énorme supériorité technologique et militaire, après que son aviation ait détruit le

Sud-Liban et mécontenté tous les libanais, Israël ne réussira pas à s'implanter profondément dans le pays. Un 2^{ème} round et une revanche auront lieu, quelques mois plus tard, à Gaza.

ROCHER, 2013, 177 pages, 16,90 euros



Trois carnets de voyage en Palestine, trois expériences, trois témoignages pour dénoncer la colonisation, la violence, le régime d'apartheid d'Israël envers ses voisins Palestiniens.

Des images insoutenables, des mots

simples, des cris d'impuissance et de rage.

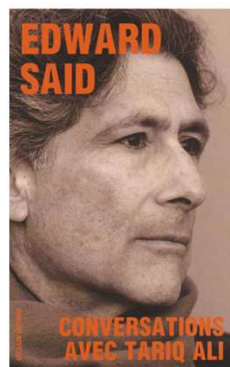
Kairos, 2014, 230 pages, 15 euros.



Autre voyage, plus ancien (2005) et ressorti du chapeau, entre Jérusalem, Ramallah, Bil'in et Hébron.

On notera le style décalé et rebelle de son auteur et une destination rare, Tulkarem, déjà menacée d'étouffement par la construction du mur.

AB IRATO, 2005, 70 pages, 8 euros.



Ce livre, construit autour d'une conversation qui a eu lieu en 1994, vient éclairer la personnalité d'Edward Saïd et celle de son interlocuteur.

On y découvre un philosophe et militant, mais aussi un artiste, amoureux de la

littérature et de la musique. Des expériences qui l'auront accompagné toute sa vie.

Galaade, 2014, 115 pages, 15 euros.



A peine sorti et déjà vilipendé, ce livre montre combien il est difficile de s'exprimer, de publier un livre dès lors que l'on est classé dans les opposants à la politique d'Apartheid d'Israël.

L'auteur y dénonce les amalgames entre antisionisme et antisémitisme, la peur injustifiée que l'on distille dans la communauté juive, qui créent un climat délétère sur la liberté d'expression en France.

Salvador, 2014, 220 pages, 19,50 euros.



Ce livre collectif montre combien toutes les représentations scolaires (en Israël, au Proche-Orient ou en Europe) du conflit israélo-palestinien peuvent se ressembler.

Au-delà des refrains nationalistes ou religieux, partout, c'est le

même air de famille, la même prudence, faite d'ellipses et d'approximations bien commodes. Du passé on ne veut rien savoir, quitte à déformer l'histoire et la pensée critique de nos enfants.

SYLLEPSE, 2014, 91 pages, 5 euros.